VILLE DE
Draveil

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 11 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 11 février à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Draveil, légalement convoqué le 5 février, s'est assemblé dans la salle du théâtre Donald Cardwell de Draveil, sous la présidence de Monsieur Richard PRIVAT, Maire.

Présents : 26
M. PRIVAT, M. ROUSSET, Mme JOURDANNEAU-FORT, M. BATTESTI, Mme DONCARLI, M. PHILIPPE, Mme BOUBY, M. GUIN, M. CHARDEY, Mme ARNAUD, M. SAINT-JULIEN, M. DAFI, Mme ZOURHDI, Mme TZAREWSKY, M. MABROUK, Mme PAYEUR, M. PAQUET, Mme ALBORGHETTI, Mme CHANARD, M. RAGUENES, M. ARFI, Mme BELLAY, M. GUIGNARD, M. DAMERVAL, Mme CASAL-PASCOAL, Mme LANDRAU,

Absents, Excusés, Représentés : 5
Mme HIDRI représentée par M. PRIVAT, Mme CHEVEREAU représentée par Mme JOURDANNEAU-FORT, M. GIOVANNACCI représenté par M. GUIN, Mme BREDIN représentée par M. MABROUK, Mme BAUCE représentée par M. PHILIPPE,

Absents, Excusés, non Représentés : 4
Mme MATSA, M. CHARDONNET, M. BOUILLET, M. LEMAITRE

La séance a été ouverte à 19h06 sous la présidence de M. PRIVAT, Maire, qui a fait l'appel.

M. LE MAIRE - Je déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à **Mme Maria Cristina CASAL PASCOAL** qui va siéger au sein du Conseil municipal suite à la démission de ***Mme BOERI-CHARLES*** sachant que M. CHEVALIER, Mme DESGRAUPES et M. PICARD qui étaient les suivants sur la liste du groupe « Transition Démocratique, Ecologique et Sociale » n'ont pas souhaité siéger au sein de notre assemblée. A ce jour, M. CHARDONNET n'a pas confirmé officiellement sa démission par courrier signé, comme l'a demandé Madame la Préfète. Il est donc considéré comme absent pour la présente séance.

Mme TZAREWSKY a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

Les décisions ont été portées à la connaissance des conseillers municipaux présents.

Mme LANDRAU – Juste qu'il n'y a plus de décisions sur les marchés publics de la Commune. Je ne sais pas s'il n'y a plus de marché public ou si les décisions ne remontent plus. Il n'y a plus aucune information.

M. ROUSSET – Le dernier Conseil a été très récemment et c'est pour ça qu'il n'y en pas eu.

M. GUIGNARD – Sur la décision 25 01 020 la ligne de trésorerie de 2 000 000 € à la Caisse d'Epargne, je voudrais savoir la durée du prêt et le taux.

M. ROUSSET – Pour l'instant, on n'a pas eu recours. On vous donnera l'information.

M. LE MAIRE - Nous avons 4 questions du groupe Transition Démocratique, Ecologique et Sociale. Question 1 : **Installation de 3 pylônes de radiotéléphonie**, question 2 : Impact des coupes budgétaire du Département de l'Essonne, question 3 : Un bel exercice de communication, une réalité accablante, question 4 : **Droit de suite sur la situation sanitaire de l'école Jules Ferry**.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 13 janvier 2025 par les membres du Conseil municipal.

Puis, il procède à l'ordre du jour.

DCM 25-02-008 Modification de la composition de la commission municipale : Scolaire, petite enfance, affaires sociales

M. LE MAIRE - Suite à la démission de Madame Gabrielle BOERI-CHARLES, Monsieur CHEVALIER, Mme DESGRAUPES et M. PICARD, candidats suivants sur la liste du groupe « Transition Démocratique, Ecologique et Sociale », **ont refusé** de siéger au sein du conseil municipal. Il est donc procédé à l'appel du candidat suivant Madame Maria Cristina CASAL PASCOAL qui **a accepté** de siéger au conseil municipal.
Il y a des modifications à apporter au sein de la commission municipale « Scolaire, petite enfance, affaires sociales ». Madame Gabrielle BOERI-CHARLES est remplacée par Madame Maria Cristina CASAL PASCOAL.

Approuvée à l'unanimité
Pour : 31
Abstention : 0
Contre : 0

DCM 25-02-009 Prescription d'une procédure de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Draveil par déclaration de projet dans le cadre du projet plurifonctionnel de valorisation du site de l'ancien hôpital Joffre : bilan de la concertation

M. le Maire donne la parole à Mme DONCARLI

Mme DONCARLI – Je vais essayer de vous faire une petite synthèse de ce bilan. Ensuite ce bilan sera soumis à débat par nous tous.
Dans le cadre d'un débat plurifonctionnel de valorisation du site de l'ancien hôpital Joffre, c'est un foncier de 8 hectares : 5 hectares de foncier et 3 hectares de forêt. Une procédure de mise en compatibilité du PLU a fait l'objet d'une concertation menée entre le 3 décembre 2024 et le 31 janvier 2025. Pour rappel, cela s'est fait via les modalités suivantes : à savoir une publication interne sur le site internet de la Ville, un dossier de présentation des éléments du programme avec un registre mis à la disposition du public avec des observations par écrit également ou par e-mail adressées à monsieur le Maire.
Alors, pour mémoire, l'APHP, je refais un petit historique, l'APHP, depuis plus de 10 ans, a manifesté sa volonté de cession et d'évolution du site qui possède un fort potentiel de développement. Les premiers projets sont orientés sur 600 logements puis 360 avec une démolition totale du bâti existant et un abatage de la plupart des arbres. A l'issue d'un appel à projet lancé en janvier 2023, le groupe PICHET a été sélectionné, il a été le lauréat de l'APHP sur les exigences de préservation de la Ville concernant le cadre naturel, le développement d'une offre touristique haute gamme et une offre d'équipement utile pour le quartier sur la base essentiellement de la restauration des bâtiments existants actuels avec une rénovation significative du site sans impacter la zone N ni EBC du PLU. Le projet doit proposer une réinterprétation du plan de masse existant tout en conservant les grandes qualités urbaines de la composition initiale.
La programmation proposée est la suivante : une résidence sénior avec une centaine d'unités, une structure hôtelière de 80 chambres à peu près, des logements en accession, maisons de ville et collectifs dont 30% de logements sociaux pour 150 logements au total, des commerces de proximité et un futur équipement public. J'insiste sur la double volonté de la Ville sur ce site de conserver : 1° le patrimoine architectural et végétal, 2° de s'inscrire sur la démarche du ZAN et pas carbone avec une conservation de la majeure partie des arbres, une amplification des espaces naturels : square, jardin, plantation d'arbres supplémentaires et renaturation des sols.
Pour réaliser un projet de cette nature, de manière encadrée et maîtrisée, il est nécessaire de procéder à un ajustement du PADD. Et l'objectif de cette délibération, après vous avoir exposé le bilan de cette concertation, sera de tirer le bilan de cette concertation. Je vais vous donner les apports de la concertation qui se démarque essentiellement sur les thématiques suivantes, à savoir : celui qui est vraiment primordial c'est la circulation routière, les transports, les activités et commerces, l'équipement public, la sécurité, le calendrier et des thématiques diverses tels que construction, nuisances, environnement... Des thématiques qui ne sont pas tout à fait en lien avec le projet. Je vais vous donner les différentes thématiques avec les contributions des draveillois et les prises en compte de la commune sur ces différentes thématiques, à savoir : la 1ère qui ressort essentiellement avec 15 contributions sur 30 c'est la contribution routière. 50% des avis s'inquiètent sur l'augmentation du trafic, certains estiment que les infrastructures routières sont saturées en heures de pointe.

La prise en compte de la commune a été de rappeler que l'activité du site antérieur générait un trafic assez semblable à cela et qui existera une fois le projet réalisé. Il y avait des allers-retours entre les deux hôpitaux : le personnel qui se déplaçait, les fournisseurs, les visites aux patients, etc... La programmation du site qui est orientée sur une résidence séniors et une structure hôtelière permet une répartition des flux dans la journée afin de lisser la pointe du trafic matin et soir et l'étude du trafic réalisée par les bureaux ITER démontre qu'à terme, malgré la pression accrue sur la rue de l'Hermitage une augmentation globale du trafic incluant le projet reste modérée au regard des flux actuels. L'étude préconise la nécessité de sécuriser les croisements et intersections. La Ville prendra donc en compte la réalisation de trottoirs plus larges, de pistes cyclables notamment entre la rue de l'Hermitage et la rue Alphonse Daudet, une amélioration de la traversée piétonne vers le groupe scolaire Champrosay et la reprogrammation des feux tricolores sur l'intersection avec la route départementale. Concernant les transports, nous avons deux contributions qui parlent des bus qui sont sous utilisés, nationaliser l'utilisation de ces bus, ils évoquent les navettes électriques. A savoir qui pourra les utiliser ou pas et notamment les déplacements vélos et stationnement qui sont des structures manquantes sur ce secteur. La prise en compte de la Ville concernant les bus c'est une compétence Agglo. Donc, l'Agglomération, on a déjà pris contact avec eux, va retravailler les lignes de bus existantes, intervalle la ligne 17 en étudiant l'amélioration du passage et l'amplitude pour faciliter le rabattement vers les gares du RER. Pour les déplacements vélos, l'étude ITER préconise des solutions d'itinéraires alternatifs pour rejoindre la ville, des itinéraires sécurisés. Sur le reste de la Commune, des aménagements cyclables au niveau de la rue de l'Hermitage et Alphonse Daudet pourront être réalisés. La navette électrique est à l'étude actuellement pour un accès à tous. Concernant les activités et commerces, nous avons trois contributions. Ils font d'ailleurs défaut sur ce secteur puisqu'il y en fait quasiment rien. La prise en compte de la Ville c'est une volonté orientée sur des commerces de proximité et cela a été mentionné dans l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation). Concernant les équipements publics, nous avons six contributions avec une inquiétude sur la capacité d'accueil du groupe scolaire de Champrosay et de la crèche. La prise en compte de la Ville ça a été que l'on a travaillé la carte scolaire et nous avons plusieurs options possibles qui ont fait l'objet d'un débat dont je vais vous parler après. En termes de foncier, on a une possibilité de restauration du site actuel puisque nous avons du foncier, puisque vous savez que Tétine et Doudou est aujourd'hui inoccupée et nous avons des emplacements. On pourrait restructurer cette école différemment pour agrandir et créer 1 ou 2 classes. Et nous avons également la possibilité du transfert du groupe scolaire sur le site puisque nous avons un équipement public qui nous revient sur ce site.

Enfin, l'appel d'offre promoteur, il y a 4 contributions dessus. Cela ne rentre pas tout à fait dans l'objet du PLU. Il y a des personnes qui parlent de la mauvaise réputation du groupe PICHET. Il faut savoir que c'est un appel à projet. Cela a été un choix de l'APHP. Certes, il a été accompagné par la Ville mais ce n'est pas la Ville qui a choisi le promoteur. Néanmoins, parmi tous les projets dans le cadre de ce lancement, tous les projets prévoyaient de tout démolir et de construire beaucoup plus intensément. C'était pour nous le projet le plus pertinent. Sinon, concernant PICHET, nous avons un site qui a été construit à côté d'Intermarché dont les propriétaires sont assez satisfaits. Je n'ai eu aucun retour négatif dessus.

Concernant la thématique de la sécurité, nous avons 3 contributions avec 10% des personnes qui sont inquiètes sur les incivilités des axes routiers, les vols et la délinquance sur le site. En revanche, il y a 66% qui sont plutôt rassurés car il n'y aura pas de squat. Le site est régulièrement squatté et pose de grosses problématiques. La friche va être restructurée donc il 'y aura plus de problème de squat et les incivilités routières vont être réduites avec le réaménagement des axes routiers.

Concernant le calendrier du projet, nous avons 6 contributions avec des demandes de précisions sur le début des travaux. Certains estiment que le projet doit être tranché après les élections. La prise en compte de la Ville c'est que ce site est fermé depuis 2018 et il est en cession depuis plus de 10 ans et ça faisait parti du mandat, du programme municipal pour lequel nous avons tous été élus. En tout cas pour la majorité ici. On travaille dessus depuis quelques temps et cela a pris du retard parce qu'il y a eu le COVID entre temps, les différentes candidatures. Mais voilà on arrive sur un projet qui valorise le site et on maintient ce calendrier.

Les thématiques diverses : nous avons 15 contributions. Ce sont des contributions plutôt en faveur du projet. 20% des avis expriment une grande satisfaction sur ce projet de réhabilitation sans démolition. La prise en compte de la Ville c'est que les aménagements pour les loisirs seront ouverts également pour tous les habitants de Champrosay, que les contributions respecteront les principes des constructions durables, matériaux, consommation énergétique réduite et évidemment un respect total de tout ce qui est EBC Zone N, qu'il n'y a pas d'impact provoqué par le projet. Je vous ai donné lecture de la synthèse du bilan de concertation.

Je voulais vous dire aussi que M. le Maire m'a sollicité, nous a tous sollicité car c'est un projet qui a un enjeu majeur sur la commune et nous souhaitons engager une concertation, un atelier avec des rencontres participatives sur ce projet. Nous aurons des débats qui vont être mis en place au nombre de 3, en 3 étapes dont l'objectif est de permettre aux habitants de découvrir le projet plus en détail, de s'exprimer à ce propos et d'apporter des éléments qui sont encore soumis à des marges de manœuvre. Il y a effectivement des impondérables, le fait que l'on ne veuille pas tout démolir et tout saccager. Ensuite, il y a quand même des

éléments sur lesquels on peut travailler pour construire ensemble. C'est pour ça qu'il y aura ces 3 débats en 3 étapes. Un premier débat de lancement, la découverte du projet et l'apport des premières contributions. Un débat d'approfondissement pour explorer plus en avant certaines thématiques et un débat de restitution pour présenter le bilan de la démarche et les décisions prises à son issu. J'ajoute que ces débats vont se faire sous forme d'ateliers. On travaillera sur les thématiques autour de tables. C'est vraiment un travail de co-construction et d'écoute des riverains du secteur de Champrosay et également des draveillois qui sont intéressés par ce projet. Le 1er débat sera le 4 mars à 19h30 au théâtre. Bien évidemment tous les élus sont invités, notamment nos élus de l'opposition. Néanmoins, on vous demande simplement de vous inscrire. C'est aussi un problème de logistique, d'intendance. On vous fera passer une fiche à cet effet. Pour moi, j'ai terminé. Je vais vous laisser maintenant intervenir sur les différentes thématiques et écouter vos propos.

M. DAMERVAL - Il y a dans ce bilan de concertation à peu près les mêmes critiques que celles que nous avons émises lors du conseil municipal du 2 décembre 2024 pour permettre la transformation du site de l'ancien hôpital Joffre. La concertation s'est déroulée pendant la période des fêtes du 3 décembre 2024 au 31 janvier 2025. Il y a donc : un volume de participation faible : Seulement 30 contributions ont été recueillies, ce qui est peu au regard de l'ampleur du projet. Cela peut traduire un manque d'implication du public ou une information insuffisamment diffusée ; un cadrage trop rigide des contributions : Cela pose la question d'une concertation a posteriori, où les décisions sont déjà figées. Et je m'étonne d'apprendre ce soir des rencontres participatives mais le projet semble totalement figé ; un enjeu environnemental minimisé : Bien que le projet mette en avant la renaturation et la préservation du patrimoine naturel, les critiques liées à l'impact sur la forêt de Sénart semblent relativisées par les porteurs du projet.
Plusieurs points méritent d'être questionnés sur ce projet porté par le groupe Pichet pour l'AP-HP repose sur plusieurs principes : absence de réflexion globale sur l'urbanisme et les infrastructures : L'ajustement du PLU semble être réalisé uniquement pour permettre la réalisation de ce projet spécifique, sans intégration dans une vision plus large de l'évolution urbaine de Draveil et nous le voyons notamment concernant la croissance du nombre de logements sur les deux axes qui sont aujourd'hui comme les plus pollués ; risque de sous-dimensionnement des infrastructures des services publics : Le bilan de concertation montre que la question des équipements publics (écoles, transports, circulation) reste une préoccupation majeure des habitants, mais peu de garanties sont données quant à leur prise en charge ; manque de transparence sur les enjeux économiques : Les conditions financières de l'accord avec Pichet et l'APHP (coût du foncier, rentabilité pour le promoteur, impact sur les finances publiques) ne sont pas détaillées.
La concertation menée pour la mise en compatibilité du PLU apparaît comme un exercice relativement formel, où la marge de modification du projet était limitée. L'urbanisme de Draveil aurait mérité une réflexion plus globale, intégrant mieux les enjeux de mobilité et d'équipements publics. Enfin, la transparence sur les aspects économiques et environnementaux du projet reste insuffisante.
Alors oui nous serons là le 4 mars à 19h30 merci pour l'invitation. Mais la question qu'il y a derrière est est-ce que l'on aura le droit à la parole ?

Mme DONCARLI – Et bien oui, vous aurez bien sûr le droit à la parole. La concertation, il y a quand même eu le mois de décembre et de janvier. C'est tout à fait règlementaire. Vous me parlez du nombre de logements, 150 logements sur 8 hectares. Vous voyez ça où ? Il y a des gens qui appartenaient à votre couleur politique qui en souhaitaient 600 sur le site à l'époque. C'était quand même particulier. On a réussi à réduire et faire un projet très maîtrisé et mesuré en pensant justement à ces problématiques de flux et en préservant le cadre. Tous les documents supra communaux sont intégrés : trame verte, trame bleue, tout ce qui est SyAGE. On a travaillé là-dessus. On aurait pu effectivement ne rien faire du tout, il fallait tout démolir et je pense qu'en bilan carbone si on fait une démolition totale pour rendre la nature à la nature je pense que là on s'achemine vers quelque chose de compliqué. Je vais laisser mes collègues s'exprimer aussi sur les différents thèmes que vous avez évoqués.

Mme BOUBY - Personnellement, j'habite Champrosay, donc je suis particulièrement concernée par ce projet et effectivement par rapport à tout ce que l'on nous a présenté depuis plusieurs années c'est le seul qui permet un nombre réduit de logements. Donc je ne suis absolument pas d'accord avec vous notamment quand vous parlez de la pollution sonore et visuelle. Je ne sais pas si vous avez bien visualisé le site. Je veux bien entendre que vous êtes contre tout ce qui se fait émanant de la majorité municipale mais quand même je pense qu'il va peut-être falloir écouter les personnes qui vont venir sur l'étape, ce sera aussi des habitants de Champrosay qui sont concernés directement. Ce serait intéressant que vous écoutiez aussi leurs avis.

M. DAMERVAL – En fait, je vous ai demandé qu'il y ait un ajustement plus large du PLU puisqu'aujourd'hui on voit le développement anarchique des logements et notamment sur deux axes principaux dans la ville de Draveil. Je ne vous parle pas uniquement de ce point mais à partir du moment où l'on ouvre la concertation

pour la révision du PLU, on peut peut-être aborder la question du boulevard du Général de Gaulle et la question du boulevard Henri Barbusse qui sont les endroits qui vont concentrer l'augmentation du nombre de logements et où aujourd'hui se sont les axes les plus pollués de la ville et les plus bruyants de la ville. Ils sont niveau 3 pour la question de la pollution et niveau 2 pour la question du bruit. Donc à partir du moment où l'on ouvre la question du PLU, moi je vais vous poser la question de manière plus large : pourquoi allons-nous augmenter la densité de la population sur les axes qui sont les plus pollués et les plus bruyants. C'est une question qui peut quand même se poser lorsqu'on nous demande aujourd'hui de rouvrir le débat sur le PLU même si ça n'a pas totalement à voir avec l'hôpital Joffre. Mais que l'hôpital Joffre aussi rentre dans le cadre d'une politique qui est l'augmentation du nombre de logements demandé par la Préfecture sur notre territoire.

Mme DONCARLI - Effectivement, là vous abordez quelque chose qui ne rentre pas tout à fait dans le bilan de la concertation de Joffre. Point 1 Ce n'est pas une révision, on fait la mise en compatibilité du PLU pour l'hôpital Joffre et on a également engagé une modification du PLU, ça c'est juste. La modification du PLU, alors vous n'avez peut-être pas encore pris connaissance des nouvelles mesures que l'on va mettre en place concernant le développement de ces immeubles qui s'installent sur les deux grands boulevards. Il y aura des contraintes beaucoup plus étendues. A savoir : les espaces de pleine terre vont être renforcés. Il y a des tas de mesures dont vous allez prendre connaissance pour éviter justement la multiplication et la densification autour de ces axes. Néanmoins, en politique d'urbanisation, nous ce que l'on préserve effectivement se sont les quartiers pavillonnaires. Il y a une demande de l'Etat, c'est-à-dire que l'on n'est pas tout seuls. Moi j'aimerais bien sanctuariser Draveil et garder tel que c'est sauf que j'ai quelqu'un au-dessus de moi et M. le Maire régulièrement, à savoir que le dernier PLU que l'on a mis en place lors de la révision a été très compliqué car l'on m'a dit : « Mais Madame DONCARLI, vous n'autorisez pas suffisamment la densification des axes. » il faut construire. Il y a une demande. On est une région proche de Paris. Il y a également une problématique globale, nationale depuis la seconde guerre mondiale, il n'y a jamais eu aussi peu d'offres de logements. Il y a aujourd'hui aussi des personnes qui travaillent et qui ne trouvent pas de logement sur le secteur de la région parisienne, qui ne peuvent pas se loger. Donc, vous avez l'Etat qui vous dit qu'il faut construire. Vous avez effectivement de nouvelles normes environnementales qu'il faut appliquer. Il y a un équilibre qui n'est pas facile à trouver. Alors, effectivement ce qui a été fait dans le PLU c'est de dire : « on ne va pas commencer à implanter des collectifs de 3 à 4 étages en plein milieu des quartiers pavillonnaires. » Ça me paraît compliqué. Il faut quand même respecter ces quartiers-là. Ça se dessine essentiellement sur le boulevard Henri Barbusse et l'avenue Charles de Gaulle. Sachant qu'on a mis en place des outils dans la modification du PLU qui vont encore restreindre cette envolée de densification parce que j'entends bien ces axes qui sont saturés. On ne peut pas élargir les routes. Vous avez raison. Là-dessus, il faut trouver un subtil équilibre. La préfecture va me retoquer mon PLU et va me dire : « C'est comme ça et pas autrement ».

PREND ACTE

DCM 25-02-010 Acquisition de voiries sises à DRAVEIL 91210 : phases 5, 6 et 7 du domaine de la Poirée (parcelles AO 1887, 1888, 1889 et 1890 - cadastrées rue de la Poirée), parcelles AO 843 (rue de la Poirée), AO 1680, AO 1681 et AO 1684 (rue du Domaine de la Poirée)

M. le Maire donne la parole à Mme DONCARLI

Mme DONCARLI – Il s'agit de l'acquisition rétrocession de voiries concernant les phases ultimes. Donc se sont les dernières phases 5-6-7 du domaine de la Poirée concernant les parcelles AO 1887-88-89-90, AO843, AO 1680, AO 1681 et AO 1684. Il existait la phase 1 en 2008 qui a été délibérée. Il y a eu la phase 2 et 3 en 2014 et aujourd'hui, on arrive à cette phase ultime de rétrocession de voirie. Ce secteur était un secteur avec ce que l'on appelait autrefois dans le PLU les zones NAUH. Donc c'était des petites languettes de terrain assez longues et l'on avait pas mal de propriétaires qui étaient enclavés sur lesquels il y avait des accès au secours pour les pompiers... qui ne pouvaient pas passer. Donc il y eu une convention qui a été établie pour remembrer toutes ces parcelles et faire en sorte qu'il y ait une voirie et que chaque lot soit mieux distribué voir mieux réparti. C'est essentiellement des désenclavements de propriétés existantes. Sur le sentier de la Moquette qui est délimité par la rue Victor Hugo, la rue de la Poirée et la rue du Clos des Mourettes a fait l'objet d'un réaménagement. La rétrocession de voirie se fera à l'euro symbolique et l'intégration du réseau d'assainissement dans le domaine public prendra effet également après cette délibération.

M. DAMERVAL – Malgré que ce soit payant, on est favorable. Quand je vois le nom du domaine de la Poirée, je ne peux m'empêcher de dire qu'il manque aujourd'hui de féminisation de nom de rue dans notre ville. Ça c'est le premier point. Et le deuxième point, il serait peut-être bien qu'un jour, on se rapproche des ayants droits de la famille Durand, je pense notamment à Georges et Germaine qui ont été deux draveillois reconnus justes parmi les nations et qui aujourd'hui n'ont pas de plaques ni de nom de rue à Draveil et je pense qu'un

jour il faudrait travailler sur ce point. Avoir une reconnaissance de ce qu'on apporter Georges et Germaine à la Ville, à l'humanité comme la société des justes parmi les nations leur a rendu hommage le 9 décembre 1996. Et je pense qu'un jour il faudrait travailler une plaque et un nom de rue pour ces deux draveillois qui font honneur à notre ville et à l'humanité.

Approuvée à l'unanimité
Pour : 31
Abstention : 0
Contre : 0

DCM 25-02-011 Bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2024

M. le Maire donne la parole à Mme DONCARLI

Mme DONCARLI – Concernant ce bilan de cession et acquisition sur 2024, en acquisition, il n'y en a pas. Concernant la cession, nous avions la cession de la parcelle AB 49 et AB 50. C'est le fameux bâtiment du 75 avenue du Général de Gaulle qui s'est réalisé par un acte notarié le 5 janvier 2024 au prix de 2 380 000 € à la société EIFFAGE IMMOBILIER et il est proposé aux membres de ce conseil de prendre acte de ce bilan.

Mme CASAL PASCOAL – Je me posais juste la question par rapport au prix de cette vente, de ce patrimoine, je le trouvais particulièrement bas par rapport au prix du marché.

Mme DONCARLI – C'est un projet qui s'est étalé un petit peu dans le temps. Pour votre information, les communes sont soumises à l'avis des domaines, ce n'est pas nous qui fixons les prix. L'avis des domaines a été fait 3 fois. Il faut savoir que c'est un terrain qui est très contraint puisqu'en fait il est en PPRI bleu. Il est classé en site patrimonial remarquable et comme on l'a fait pour le site Joffre, on part sur une réhabilitation de l'existant. Ce qui génère des frais plus importants puisqu'on est attaché au patrimoine. Les draveillois étaient attachés à ce site également donc il a été question de le faire revivre. Et il est en entrée de ville, on voulait vraiment requalifier cette entrée de ville et lui redonner effectivement une peu de beauté. Il y avait également un gros problème de pollution, un montant chiffré à plus de 700 000 €. Donc, on ne pouvait pas le vendre plus cher.

PREND ACTE

DCM 25-02-012 Spectacle « LES GROS PATINENT BIEN » annulé, remboursement de places de spectacles

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT

Mme JOURDANNEAU-FORT - Dans le cadre de la saison culturelle de cette année nous avons un spectacle qui a dû être annulé puisque les acteurs n'étaient pas à même de pouvoir proposer leur prestation. Certains spectateurs ont consenti au report de leurs places sur d'autres spectacles de la programmation et d'autres spectateurs ont demandé le remboursement de leur réservation. Il est proposé le remboursement des places pour un montant de 1 952 euros.

Approuvée à l'unanimité
Pour : 31
Abstention : 0
Contre : 0

DCM 25-02-013 Ajustement de la tarification des cours de l'EMAP (Ecole Municipale d'Arts Plastiques) - Année scolaire 2025-2026

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT

Mme JOURDANNEAU-FORT – A l'instar de l'année dernière, nous proposons un réajustement des tarifs pour l'année avec en contrepartie plus, effectivement, de prestations culture, céramique, peinture, dessin. Vous avez donc les deux tableaux de la tarification actuelle et de la tarification qui vous est soumise ce soir. Vous avez toujours des propositions d'abattement pour le deuxième enfant, les 5% supplémentaire pour le troisième enfant et les tarifs pour les draveillois et non les draveillois.

Mme BELLAY - Nous comprenons la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de l'EMAP et de maintenir la qualité de l'enseignement offert cependant nous ne pensons pas que l'augmentation des tarifs soit la solution

appropriée et qu'elle aura un impact négatif sur l'éducation artistique de nos concitoyens petits et grands. En tant qu'opposition municipale, nous préférons l'accès à la culture et à l'éducation pour tous par la gratuité ou des tarifs abordables. Augmenter les tarifs de l'EMAP risque d'exclure les familles les moins favorisées. Une augmentation même modeste peut être une charge importante surtout pour des familles nombreuses. Peut-être qu'avant d'augmenter les adhésions, il aurait fallu rechercher d'autres alternatives, par exemple : Subventions, partenariat ou mécénat d'entreprises locales. Et examiner les dépenses de l'école, réalisables sans compromettre la qualité de son enseignement.

Mme JOURDANNEAU-FORT – Vous avez dit gratuit, il n'y a jamais rien de gratuit Mme BELLAY, il y a toujours quelqu'un qui paye et l'occurrence c'est nous. Donc nous ne ferons pas de bénéfice sur cette école, c'est une école municipale. Les matériaux coûtent très cher, nous avons de la sculpture, de la céramique et nous payons des professeurs. A la différence des associations, nous avons des professeurs. Et tout ceci mérite un salaire. Et une bonne prestation, c'est un salaire. Alors nous avons augmenté parce que nous avons proposé de la sculpture, de la céramique. Ce sont des matériaux qui coûtent très cher, il y a des fours, il y a de l'énergie derrière. Et c'est pour cela. Pendant des années, nous n'avons pas pu augmenter, nous avons stagné. Là, nous avons l'ambition d'une prestation et d'une proposition à la hauteur de ce que les draveillois attendent et pas que les draveillois d'ailleurs. C'est pour cela que nous avons proposé une augmentation et c'est une augmentation de tarif. Il ne pas confondre le tarif et ce que les gens payent parce que vous n'êtes pas sans savoir que nous acceptons les Pass Culture, que nous acceptons les bons CAF et que nous acceptons aussi les remboursements qui sont faits par les sociétés par le CE. Donc il n'y a pas de frein à la culture, si une personne a envie de souscrire et qu'elle a des difficultés, elle sait toujours venir nous voir et nous lui trouvons des solutions.

Approuvée à la majorité des suffrages exprimés
Pour : 27
Abstention : 0
Contre : 4 : ***M. GUIGNARD, Mme BELLAY, M. DAMERVAL, Mme CASAL PASCOAL***

DCM 25-02-014 Adhésion de l'EMAP (Ecole Municipale d'Arts Plastiques de Draveil) au dispositif du Pass Culture

M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT

Mme JOURDANNEAU-FORT – Vous avez une mesure supplémentaire à la gratuité ou à la réduction du prix, c'est l'adhésion au Pass Culture. Alors le Pass Culture c'est l'Etat et vous avez plusieurs grades dans le Pass Culture. Vous avez le crédit individuel pour les jeunes, vous avez le crédit collectif pour les élèves et c'est cumulable. Et en plus de toutes les aides que j'ai énuméré précédemment, vous avez en plus la possibilité d'actionner votre Pass Culture plutôt que d'aller peut-être dans un Escape Game puisque c'était 75% de l'utilisation du Pass Culture. C'est ce qui a été dit officiellement. J'espère que c'est faux. En tout cas, le Pass Culture, nous serions ravis qu'il vienne jusqu'à nous à l'EMAP et qu'il puisse contribuer à faire baisser cette tarification voire la rendre offerte pour toutes les personnes qui souhaitent adhérer.

M. DAMERVAL – Pour rétablir quelques faits, le Pass Culture a d'abord bénéficié à la FNAC, 15% et c'est le premier poste de dépense. Ce n'est pas les Escapes Games. C'est une fake news pour nuire à un outil qui est un outil d'émancipation culturelle et on peut s'étonner que nous adhérions au Pass Culture aussi tard et surtout l'année où le Pass Culture collectif est remis en cause par le Gouvernement. Dans la droite ligne aussi, nous pouvons nous intéresser à la question de la baisse des budgets de la Culture dans le PLFSS. Nous pouvons nous interroger sur la baisse du budget de la culture au niveau de la région. Nous pouvons nous interroger de la baisse du budget de la Culture au niveau du Département etc. c'est un peu dommage que cela vienne si tard mais vu que cela va dans le sens de l'intérêt général, nous voterons en faveur de cette délibération même si on peut regretter qu'elle n'arrive trop tard.

Approuvée à l'unanimité
Pour : 31
Abstention : 0
Contre : 0

DCM 25-02-015 Prêt de salles communales à un établissement public à titre gracieux (service des sports)

M. le Maire donne la parole à M. BATTESTI

M. BATTESTI - Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir accorder le prêt de salle à titre gracieux à un établissement public, au « Centre d'action Communal Sociale », qui en a fait la demande et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt et leurs annexes.

Approuvée à l'unanimité
Pour : 31
Abstention : 0
Contre : 0

DCM 25-02-016 Convention fixant les conditions de mise à disposition d'équipements sportifs et du personnel de la piscine Caneton pour l'année 2025

M. le Maire donne la parole à M. BATTESTI

M. BATTESTI - Cette délibération a pour objet d'approuver les termes d'une convention fixant les conditions de mise à disposition d'équipements sportifs et de personnel de la PISCINE CANETON
Cette convention définit les charges et conditions que les parties s'obligent à exécuter chacune en ce qui la concerne la mise à disposition des créneaux de la piscine Caneton destinée aux agents de la ville de Draveil durant leur pause méridienne. Il est demandé au conseil municipal, d'approuver les termes de cette convention, et d'autoriser Mr le Maire à la signer.

Approuvée à l'unanimité
Pour : 31
Abstention : 0
Contre : 0

DCM 25-02-017 Financement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA)

M. le Maire donne la parole à M. BATTESTI

M. BATTESTI - Dans le cadre de la politique municipale à destination de la jeunesse et compte tenu des besoins exprimés en termes d'emploi et de formation, le Service Information Jeunesse (SIJ) a développé un dispositif d'aide au financement du Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (BAFA). Ce brevet est une porte d'entrée vers les métiers de l'animation et représente une clé pour évoluer dans un parcours professionnel et personnel. Le dispositif « bourse au BAFA citoyen », consiste à financer une partie ou la totalité du BAFA pour 20 jeunes draveillois âgés de 16 à 25 ans, motivés par la formation BAFA et ayant un projet professionnel en rapport avec l'enfance. Il est évidant et après en avoir débattu avec M. le Maire que 5 places seront réservées au service périscolaire pour professionnaliser les agents. En effet, le coût important de cette formation (entre 700 € et 1 000 € environ) pour les jeunes et leurs familles, est un facteur limitant pour l'accès aux emplois dans le domaine de l'animation socio-éducative. Les jeunes souhaitant réaliser un BAFA se présentent au SIJ afin de constituer un dossier de candidature pendant les temps impartis. Après vérification des critères d'éligibilité, les jeunes présentant un dossier complet sont reçus en entretien. Les dossiers sont examinés par les agents du service afin de sélectionner 15 jeunes. Cette aide financière de la Ville est apportée en contrepartie d'un engagement à effectuer son stage BAFA sur les structures de la ville et à servir la Ville comme animateur pour une durée de 150 heures à effectuer sur une période de deux ans maximum. Il est proposé au conseil municipal de financer ce brevet permettant de soutenir entre 20 et 40 jeunes pour mener à bien leur parcours. Le coût global de l'action financé par la Ville est de 8 600 € réparti comme suit : une session générale BAFA de 8 jours (64 heures) en continu et en externat pour maximum 20 participants à 4 900 € ; une session approfondissement BAFA de 6 jours (48 heures) en continu et en externat pour maximum 20 participants à 3 700 €. Cette aide financière de la Ville est apportée en contrepartie d'un engagement obligatoire correspondant à 150 heures à effectuer comme animateur dans les structures de la ville sur une période de deux ans maximum. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le dispositif de financement du BAFA.

M. ROUSSET – C'est important ce que vient d'évoquer M. BATTESTI sur le BAFA. Il y a un lien avec l'animation. Je voulais juste faire un petit aparté pour tout le monde. La Ville a eu recours et c'est important pour nous d'aider, dans le cadre de la réinsertion, des personnes qui n'ont pas d'emploi. Cela fait partie aussi de notre mission comme beaucoup de villes. Donc, nous avons fait un choix d'une association de Draveilloise pour nous aider notamment sur le temps de la pause méridienne. Les personnes qui viennent en réinsertion, bien entendu, ont été sélectionnées par le service Enfance. J'ai vu que plusieurs personnes remettaient en cause le recrutement et surtout avaient tendance à dire que d'avoir à faire à une association d'insertion, on

prenait des délinquants. Je l'ai vu à plusieurs endroits. Là, je crois qu'il faut quand même rappeler les choses. D'abord, c'est jeter dans l'opprobre sur nos agents. La Direction de l'Enfance et la DRH font leur boulot. Donc, toutes les personnes qui sont intervenues avaient un casier vierge. C'est obligatoire ! C'est toujours vérifié et en plus, à chaque fois, les services et notamment les référents de l'animation, à qui je remercie vivement de leur travail, les ont accompagnés, les ont formés, et surtout cela nous a permis aussi de se dire qu'il y avait certaines personnes qui avaient des appétences pour ça. C'est vraiment un choix et un souhait de ces personnes. Donc la Ville va continuer de les accompagner dans cette réinsertion notamment par le biais aussi du BAFA. On sait que c'est un secteur où nous avons beaucoup de mal à recruter sur l'animation et du coup je voulais aussi faire cette aparté M. le Maire, en disant que la Ville accompagne aussi la réinsertion.

Approuvée à l'unanimité
Pour : 31
Abstention : 0
Contre : 0

M. LE MAIRE – Merci. On va passer aux questions diverses. Il y a 4 questions posées par Draveil Transition Démocratique, Ecologique et Sociale.

Question orale n°1 : Installation de 3 pylônes de radiotéléphonie

M. GUIGNARD - Lors du conseil municipal du 3 octobre 2024, vous avez présenté une délibération sur l'installation de trois pylônes équipés d'antennes de radiotéléphonie, notamment un pylône de 42 mètres au 171 rue Pierre Brossolette, dans le Parc du Château des Sables. Dès cette date, notre groupe s'est opposé à ce projet, alertant sur les risques sanitaires, l'impact paysager et l'absence de concertation avec les habitants. Nous avions notamment demandé la réalisation de simulations d'exposition aux champs électromagnétiques et l'inclusion des riverains dans le processus décisionnel, compte tenu des enjeux pour la qualité de vie locale.

Depuis, les habitants, non surpris par ce passage en force, se mobilisent. Un collectif citoyen s'est constitué et une pétition a déjà récolté près de 1 000 signatures contre ce projet. Cette semaine, vous avez reçu en mairie les représentants de ce collectif, en présence de l'opérateur SFR, afin d'échanger sur le dossier.

Malgré nos alertes et celles des riverains, vous avez poursuivi la négociation avec SFR en mettant en avant un gain financier pour la commune. Or, cette logique économique ne saurait primer sur la protection de la santé des habitants et la préservation de leur cadre de vie.

Monsieur le Maire, pourriez-vous informer le conseil municipal et les habitants de l'état d'avancement de ce dossier et des décisions que vous avez prises ? Comptez-vous enfin écouter la voix des citoyens et revoir ce projet, ou persistez-vous dans une démarche imposée sans réelle concertation, au mépris du principe de précaution et des attentes légitimes des Draveillois ?

M. LE MAIRE – Effectivement, nous avons passé ce point au Conseil municipal du 3 octobre sur ces 3 antennes. Et, à l'issue de cela, nous avons été surpris de voir que SFR installait un panneau à la Plaine de Sables. J'ai été saisi par M. RAGUENES ainsi que par M. GIOVANNACCI qui sont venus me voir et qui m'ont fait remarquer qu'un panneau avait été déposé. M. RAGUENES et M. GIOVANNACCI m'ont fait part d'un mécontentement des gens de voir s'installer ce panneau san savoir été prévenus. Au bout de quelques jours, nous avons essayé de travailler avec SFR en disant que nous n'étions pas d'accord là-dessus. J'ai dit à M. RAGUENES que j'allais recevoir, avec Mme DONCARLI et M. BATTESTI, qui nous a rejoint, le Président, mais je ne souhaitais avoir que 3 personnes du bureau du Parc du Château. Je les ai reçus vendredi soir avec SFR. On a échangé là-dessus et j'ai été ferme en disant que je ne voulais pas de ce pylône sur ce site. Ce que je veux dire et que j'ai confirmé, M. RAGUENES était présent ainsi que Mme DONCARLI et M. BATTESTI qui ont argumenté dans le même sens que moi et dans le même sens que le Président de l'association. J'ai dit : « je refuse et je ne veux pas de votre antenne ». Et nous les avons reçus hier et ils ont dit qu'ils n'allaient pas à l'encontre de ma décision. Donc pour moi, l'affaire est classée. L'antenne ne sera pas installée. Vous travaillez toujours avec un temps de retard, d'ailleurs, on le verra dans les prochaines questions. Vous me direz que vous n'êtes pas informés, ok. Je ne vous vois dans aucune réunion. Dans les commissions, les trois quarts du temps, vous n'êtes pas présent. L'autre jour, j'ai invité Mme la Députée à une inauguration de l'avenue Marcelin Berthelot. Elle m'a répondu : « je ne suis pas

venue, j'ai demandé à mes élus de venir ». je lui ai répondu : « ils sont aussi courageux que vous, ils sont restés chez eux ».

M. BATTESTI – Juste une petite précision sur la réunion qui a duré une heure maximum. Exposition des faits avec des gens constructifs autour de la table. Aussi bien le représentant de SFR et aussi bien, il faut le souligner, une Mairie peut être pointée du doigt pour tout et pour rien. En l'occurrence, il y avait des gens intelligents autour de la table, c'est-à-dire que les gens du Parc du Château ont très bien compris ce qui pouvait se produire. Et je vais vous l'apprendre M. GUIGNARD, c'est que peu importe que se soit SFR, peu importe que se soit Orange, au théâtre, on perd toujours. Là, les choses entre gens de bonne intelligence, ont été négocié pour le retrait de cette antenne de 42 cm. On a réussi ce qui devait être fait par rapport à une doléance des habitants du quartier qui avaient une crainte qui était légitime. Il y des zones de remplacement qui sont étudiées par SFR parce que vous savez très bien comment ils fonctionnent. Ce qu'il faut savoir, et on est d'accord là-dessus M. GUIGNARD, c'est qu'eux, ce qui les intéressent c'est les déploiements d'antennes. C'est tout ce qui les intéressent.

Question orale n°2 : Impact des coupes budgétaire du Département de l'Essonne

M. DAMERVAL - Le budget primitif 2025 du Département de l'Essonne prévoit des coupes budgétaires drastiques, avec 40 millions d'euros de réduction en fonctionnement et 100 millions d'euros en investissement après avoir dépensé des sommes colossales pour la reprise de 12 km de la RN6, la RN20 ou encore avoir changé de logo (Questions de priorité !). Parmi les mesures décidées, nous relevons une diminution du soutien aux associations de solidarité, de culture et de sport, la suspension du Fonds départemental de cohésion sociale, la réduction du soutien aux îles de loisirs – dont celle de Draveil –, et la baisse des investissements pour l'entretien des infrastructures et des espaces verts.

Dans ce contexte préoccupant, pouvez-vous nous préciser : 1. Quels seront les impacts concrets de ces restrictions budgétaires sur les services municipaux et les équipements publics de Draveil ? 2. Quelles mesures la municipalité envisage-t-elle pour compenser la baisse des financements départementaux, notamment pour les associations locales et les dispositifs de solidarité ? 3. Avez-vous engagé des discussions avec le Conseil départemental pour limiter les effets de ces restrictions sur notre ville et nos habitants ?

Mobilité et sécurité des infrastructures

- Le projet de franchissement de la Seine entre Juvisy et Draveil, pourrait être menacé par la baisse des investissements du Département. Avez-vous eu des garanties sur la poursuite de ce projet ?
- Le Plan Vélo et la Sécurité Routière : la suspension du soutien aux pistes cyclables et au Plan départemental d'actions de sécurité routière. La municipalité envisage-t-elle pallier ce désengagement pour sécuriser et développer ces infrastructures essentielles ?

Prévention, insertion et protection des plus vulnérables

- La prévention des rixes et la protection de la jeunesse. Quelles initiatives la municipalité entend-elle mettre en place pour compenser ces baisses de financement ?
- Le Schéma Départemental de Santé, qui prévoit la suspension du soutien à l'installation de professionnels de santé, l'aide aux structures d'exercice collectif et les bourses aux étudiants en médecine. Comment la ville compte-t-elle agir pour garantir une offre de soins suffisante pour nos habitants ?
- L'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap est affectée par la diminution du soutien aux CLIC et aux dispositifs d'aide au maintien à domicile. De plus, la suppression de la gratuité de la téléassistance pour les personnes âgées peut fragiliser les plus vulnérables. Comment la ville compte-t-elle accompagner les familles concernées par ces restrictions ?
- L'insertion des personnes éloignées de l'emploi sera plus difficile avec la suppression du soutien aux contrats aidés, la baisse des aides à l'insertion par l'activité économique et la diminution du soutien aux épiceries sociales. Quelles actions locales pourraient être mises en place pour maintenir une dynamique d'insertion et de solidarité sur notre territoire ?

Culture, sport et vie associative

- La politique culturelle subit des coupes drastiques sur le plan culturel, risque-t-elle d'être impactée par ces réductions ? Des événements ou des équipements sont-ils menacés ?
- La politique sportive est également affectée par la réduction des forfaits d'aide aux clubs et aux sportifs. Comment la municipalité compte-t-elle soutenir les clubs et les jeunes sportifs dans ce contexte de restrictions ?
- Face à ces défis, quelles actions la ville de Draveil compte-t-elle mener pour défendre les intérêts de ses habitants et garantir le maintien des services essentiels ?

Mme JOURDANNEAU-FORT – Si vous étiez resté jusqu'à la fin de la séance du Département de l'Essonne, vous auriez entendu peut-être plus de chose qui allaient dans les attentes. Ce soir, nous sommes au Conseil

municipal de la Ville de Draveil et je vais rappeler deux à trois choses sur le Département et en ce qui concerne la Ville de Draveil, je vais recentrer toutes les questions et y répondre bien-sûr. L'Ile de loisirs bénéficiera de 750 000 euros cette année. Pour ça, il fallait rester au Conseil et voter le budget au lieu de partir en cours de séance. Sur les impacts de restriction budgétaire, au Département, on ne flambe pas, on a 1 milliard 3 de subvention. C'est bien beau de dire que la Département a coupé des budgets, il reste 1 milliard 3 d'euros pour les actions du Département au sujet de l'Essonne et pour la Ville de Draveil bien évidemment, je vais revenir sur le sujet. 60% de ce budget c'est le social.
Vous parlez de mobilité et de sécurité des infrastructures, vous seriez resté, vous auriez su que le franchissement de la Seine est validé. La première pierre sera à la fin de l'année 2025. Donc, le franchissement de la Seine est confirmé. En ce qui concerne les pistes cyclables et la sécurité routière, la Ville poursuit ses projets d'aménagements propres pour développer les mobilités douces. Donc le plan vélo n'est pas remis en cause. Les principaux projets de la Ville dont la ligne V7 sont financés par la Région et la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine. Le quartier de la Villa avec 556 000 euros de la Région, 205 976 euros de Fonds de Concours de l'agglomération, rue Ferdinand Buisson, bac de Ris. Vous avez ensuite une commission permanente qui va avoir lieu le 27 mars. Nous avons des tronçons km30 avec des doubles sens vélo. Nous avons édité une nouvelle carte des rues qui vous stipule tous ce qui est mis en route pour les parcours vélo. Pour le soutien des mobilités douces, nous restons force de proposition. Je vous invite juste à prendre la nouvelle carte de la Ville parce que j'ai l'impression que personne n'a regardé le verso avec tous les parcours vélo.
Sur la prévention et l'accompagnement des jeunes, nous avons 216 millions d'euros pour la protection de l'enfance accordé sur l'Essonne. Alors, les QPV, les maisons de quartier, la Réussite Educative, c'est à Draveil et nulle part ailleurs. Madame Faten HIDRI aurait pu vous en parler plus en approfondi. Elle le fera certainement la prochaine fois. La Ville renforce ses dispositifs et vous le savez. Nous avons renforcé des mesures d'accompagnement de réussite éducative dans les quartiers prioritaires et nous avons des médiateurs et nous avons également l'Agglomération qui finance du personnel pour maintenir le dialogue avec les jeunes dans les quartiers. Nos services municipaux sont toujours très tristes de vos actions et de vos interventions parce que l'on a l'impression, à vous entendre, que personne ne fait rien alors qu'ils se mobilisent chaque jour pour garantir aux jeunes un cadre éducatif et préventif de qualité. Nous essayons effectivement d'être à-même de pouvoir répondre. Et je vous rappelle une chose, c'est que la sécurité est une mesure régalienne et que l'Etat devrait intervenir beaucoup plus.
Ensuite, sur la santé et l'accompagnement des publics fragile, aujourd'hui, nous avons fêté les 20 ans de la loi handicap et j'y étais. J'ai visité la MDPH et j'ai félicité le personnel. Vous avez le secteur social, c'est 786.2 millions d'euros qui vont être investis. Effectivement, c'est toujours un peu moins mais nous n'avons plus rien. Donc, vous avez 200 millions pour le RSA, 129 millions pour les personnes âgées, 224 millions pour les personnes handicapées. Personne n'est oublié dans ce budget. Vous avez 2,4 millions pour les associations solidaires parce que vous nous en parlez comme si rien ne serait fait. Et il y aura des mesures qui seront prises : 4,8 millions pour la PMI, 1,3 millions pour l'accompagnement social des familles. Alors, oui nous avons une politique de solidarité et nous serons là également à Draveil pour accompagner les plus fragile et vous le savez. Après, j'ai retenu un mot et ce mot est lapidaire, ce mot est « atone », la culture atone, vous l'avez fait pour moi et je vous en remercie. Alors, vous le savez, Flaubert, Shakespeare, ce n'est peut-être pas au programme Télérama. On ne vous voit pas souvent au théâtre, peut-être que si vous veniez plus souvent, vous sauriez qu'il y a de la culture alors. Je vais vous dire une chose, vous êtes injuriant envers nos agents parce qu'ils travaillent pour la culture. Vous avez le Sport et la Culture, les vies associatives. Ce sont des piliers du bien-être à Draveil et nous restons fidèles à cette vision.
Nous avons la réinstallation de l'EMAP qui est prévue. Des nouveaux programmes d'ateliers pour renforcer l'offre culturelle et éducative. Et moi, je remercie Madame Claire GIRARD pour tous ce qu'elle fait. Nous avons dans la Culture, le conservatoire à Draveil. Le conservatoire qui rayonne bien au-delà de nos frontières et sa prochaine réouverture avec un parc qui promet de renforcer encore son rayonnement. Et je veux remercier ici Madame ROSSARD. Et puis nous avons aussi les expositions artistiques, le lien culturel avec les écoles, les évènements, les salons de la pop Culture, le Gaming pour les jeunes, les fêtes qui amènent un bien vivre ensemble. Parce que ce n'est pas que des fêtes c'est du bien vivre ensemble. Et c'est la preuve de notre créativité, de notre engagement. Et là, je remercie Dimitri DI MARCO. Et puis enfin ici, nous avons encore ce soir nos équipes qui sont là pour vous accompagner avec le théâtre et nous travaillons en Régie. Vous le savez. Nous faisons tout nous même parce que nous veillons au coût et cela nous permet de faire beaucoup plus de choses pour les draveillois. Et là, je remercie Alexis et son équipe.
Je termine, ces baisses de financement sont regrettables, je suis d'accord. Mais à Draveil, nous transformons chaque défi en opportunité. J'ai encore oublié une chose. Vous êtes aussi injurieux parce que quand vous parlez de Culture, vous voulez peut-être attaquer la Ville mais vous attaquez également les plus de 100 associations draveilloises qui sont dans la Culture. Et la Ville de Draveil donne 100 000 euros de subvention pour les associations afin de les soutenir. Chacune d'elles sait combien nous les accompagnons dans leurs

projets. Alors, oui à Draveil, nous offrons un cadre de vie de qualité, nous offrons aux jeunes, aux familles et aux plus fragiles une chance meilleure de réussite. Donc, ce petit jeu de questions politiciennes et bien c'est dommage mais nous aurons peut-être l'occasion d'en débattre autrement.

M. LE MAIRE – M. DAMERVAL, je vous remercierai de respecter les gens quand ils parlent.

Question orale n°3 : Un bel exercice de communication, une réalité accablante

M. DAMERVAL - La communication politique a ceci de fascinant qu'elle sait, avec brio, repeindre en doré une réalité bien plus terne. Le post triomphaliste d'Anne-Marie JOURDANNEAU FORT, vantant la signature du Contrat Terre d'Avenirs pour Draveil, en est un parfait exemple. Malheureusement, derrière cette vitrine bien polie, la situation des écoles de la ville est autrement plus préoccupante.

Un "investissement pour l'avenir" dans des écoles vétustes ?

Avant de parler d'avenir radieux, encore faudrait-il s'assurer que le présent n'est pas un champ de ruines. Or, Draveil n'a toujours pas de plan pluriannuel d'investissement comme l'a avoué votre adjoint au sous-investissement lors du dernier conseil municipal, et ce contrat signé ne suffit en rien à masquer le désinvestissement chronique dans l'entretien des écoles.

Les taux alarmants de plomb et de nickel relevés dans l'école Jules Ferry sont passés sous silence. Pourtant, il s'agit de la santé des enfants, censée être "la priorité" de Mme JOURDANNEAU FORT.

Deux grèves dans les écoles en 2024 : un signe criant d'un mécontentement profond, pourtant balayé d'un revers de main.

Le ménage n'est plus fait dans les écoles suite à l'externalisation voulue par cette majorité. Comment parler d'environnement sain et propice à l'apprentissage quand les classes sont sales et mal entretenues ?

Un département qui coupe les budgets, alors que cette élue tente de nous vendre l'image d'une collectivité généreusement investie dans l'éducation.

Une subvention, mais pour quels résultats ?

L'élue se félicite d'une subvention de 2 159 451 €, notamment pour réhabiliter le groupe scolaire Saint-Exupéry. Très bien, mais où est la planification globale ? Sans un véritable plan pluriannuel d'investissement, cette somme n'est qu'un pansement sur une jambe de bois.

Et puis, si la priorité est réellement l'éducation, pourquoi faut-il une subvention exceptionnelle pour ce qui relève du strict minimum ? Si la ville avait une gestion saine et anticipée de ses infrastructures scolaires, un tel financement ponctuel ne serait pas nécessaire.

Un vernis qui craque

Cette publication est un parfait exemple de déconnexion entre communication et réalité. Elle se pare de beaux mots – "avenir", "engagement", "qualité", "investissement" – pour masquer l'absence de vision globale, le désengagement réel du département, et les problèmes concrets qui persistent dans les écoles de Draveil. Les citoyens ne sont pas dupes. Un beau post Facebook ne remplace ni des écoles saines et entretenues, ni le respect des personnels scolaires, ni la transparence dans la gestion publique.

Une mascarade d'inclusivité politique

Enfin, un autre point frappant : l'absence totale d'invitation de l'opposition à cette signature en grande pompe. Loin d'un "engagement collectif" comme il est prétendu, c'est une opération purement politique entre petits cercles d'élus de la majorité. Peut-on vraiment parler d'un projet d'intérêt général, si ceux qui ne partagent pas la ligne du maire sont mis à l'écart ?

Mme JOURDANNEAU-FORT – Alors, effectivement, il y avait deux questions, madame Klerwi LANDRAU a retrouvé ses papiers et je m'en félicite. Ce qui m'avais chiffonnée c'est de se dire que dans tous les cas les deux questions qui avaient été posées, ce n'est pas pour se réjouir des aides qui ont été accordées par le Département. C'est l'un de savoir si la procédure est légale et l'autre de se dire que de toute manière cette subvention, elle n'est pas suffisante. Alors, effectivement à Draveil, dans le temps passé, on n'acceptait pas les subventions du Département. C'était contraire à la politique puisqu'il y avait des conflits entre le Président et le précédent Maire. Donc, je comprends. Et effectivement ce refus d'accepter d'y avoir un accord sur cette subvention c'est outrageant pour Draveil et ses habitants. Alors je ne comprends pas ce qui vous dérange dans ce post. C'est peut-être parce que vous n'étiez pas sur la photo ? M. Régis PHILIPPE avait d'autres obligations, il était en tout cas bien évidemment invité parce que nous avions concerté cette décision pour flécher la subvention du Département. Il était clair que la Ville accordait une priorité totale à nos écoles. Et c'est dans ce sens, bien évidemment que nous avons réparti cette subvention qui n'est pas exceptionnelle. C'est une subvention du Département au titre de Terre d'Avenir. Et je me félicite d'avoir réussi à obtenir cette subvention puisque vous savez que le Conseil Départemental réduit maintenant ces subventions pour la suite des évènements. Alors, oui vous n'étiez pas sur la photo mais en fait on finit par vous oublier parce que quand nous faisons la commission d'appel d'offres du nettoyage alors que vous décriez l'histoire du nettoyage mal fait, pas fait, pas assez fait et que vous n'êtes même pas présent. Aucun de vous à la

commission d'appel d'offres pour écouter l'AMO qui nous présente le choix. Et bien écoutez, nous finissons par vous oublier. Alors, oui, ce post il a été fait car il faut bien montrer la réalité, la réalité des actions. Parce que vous, vous essayez tout le temps de contrecarrer par une communication alarmiste. Et c'est votre volonté de tracer un tableau noir aux draveillois et vous omettez de préciser tout ce qui fonctionne à Draveil. Alors, oui, le contrat Terre d'Avenir c'est un vrai levier pour l'avenir de nos écoles et se sont les enfants de Draveil qui vont en bénéficier. Ce qui vous chiffonne peut-être c'est aussi que la Ville agisse pour ses enfants et puis fasse de leur bien-être une priorité. Oui, la continuité pédagogique à Draveil, elle est formidable car on a des crèches, des écoles, des collèges et maintenant on a un lycée aussi. Faten HIDRI n'est pas là pour en parler ce soir mais vous avez une belle continuité avec Régis PHILIPPE, sa délégation c'est 3 100 enfants de la maternelle à l'élémentaire. Vous parlez d'absence de planification globale c'est parce que vous méconnaissez le travail en profondeur mené depuis plusieurs années pour remettre en état les infrastructures scolaires. Je vais vous donner quelques exemples : pas plus tard que l'année dernière, 1,270 millions d'euros pour les écoles. Nous avons amélioré le numérique, les travaux de rénovation des réseaux, la rénovation des cours d'écoles avec la désimperméabilisation, les îlots de fraicheur, les travaux de bonne organisation du chauffage. Nous avons investi 1 million d'euro pour les repas pour la cantine pour 300 repas servis par an. Je rappelle ici qu'un repas à la cantine c'est 15 euros. 15 euros que la Ville paye et elle demande en contrepartie une participation de 3 euros aux familles. Le reste c'est la Ville qui l'offre aux enfants.
Le Département continu à nous accompagner, il paye des heures d'AESH, il paye des places en classe Ulysse pour les familles. J'ai encore été récemment sollicitée et j'aboutie à mes demandes. Tous les mois, les enfants me sollicitent avec leurs parents et ils sont entendus. J'ai augmenté les heures d'AESH à des enfants qui me l'ont demandé. Aujourd'hui, je l'ai rappelé, les 20 ans de la loi handicap. Et Draveil était présent. Alors, le Département, il fait aussi fonctionner nos collèges, il paye l'ODE. Et puis vous avez cette offre culturelle dynamique adaptée aux enfants. Nous avons effectivement cette offre culturelle qui est croisée avec nos écoles et toujours en concertation avec M. régis PHILIPPE avec qui nous essayons de faire de la pédagogie hors les murs. Alors, oui nous sommes loin de vos caricatures, il manque des places en périscolaire, nous le savons, nous faisons de notre mieux pour recruter des agents compétents. Et je ne reviendrais pas sur les bruits qui courent comme quoi nous prenons des repris de justice. Je crois que M. Laurent ROUSSET a exprimé son désaccord sur vos propos parce que tout le monde a droit à sa chance et les personnes qui sont en réinsertion, se sont des personnes qui ont un casier judiciaire vierge.
Et oui, le Département a des difficultés, alors 1.3 milliard d'euros versé, se sont quand même des projets d'envergure. Et Draveil en bénéficie. Et nous nous en réjouissons. Et nous restons loin de vos polémiques stériles.

Question orale n°4 : Droit de suite sur la situation sanitaire de l'école Jules Ferry

Mme CASAL PASCOAL - Lors du dernier Conseil municipal, nous avons alerté sur la situation préoccupante de l'école Jules Ferry, où des niveaux de plomb et de nickel alarmants ont été relevés. Face à cette situation, nous avions demandé la mise en place rapide de mesures sanitaires indispensables pour protéger les enfants et le personnel exposés.
Pouvez-vous nous indiquer aujourd'hui les actions concrètes qui ont été mises en place par la Ville et l'ARS suite à ces demandes ? Une campagne de dépistage de la plombémie a-t-elle été réalisée ou planifiée ? Si oui, selon quel calendrier et avec quel protocole ? Quelles mesures sanitaires spécifiques ont été mises en œuvre pour suivre et accompagner les enfants et le personnel dans la durée ? Quelles initiatives ont été prises pour informer pleinement et en toute transparence les familles et les équipes éducatives sur la situation et les précautions à prendre ?
Au vu des risques sanitaires avérés, nous insistons sur l'urgence d'une réponse forte et coordonnée pour garantir la sécurité de tous au sein de cet établissement. Nous attendons donc des engagements précis de la part de la municipalité sur ces trois points.

M. LE MAIRE – Par rapport à Jules Ferry, quand nous avons été prévenus de cela, nous avons pris un dispositif. On n'a pas attendu après vous puisqu'on l'a fait avant que vous ne le demandiez. Justement, quand cela s'est passé, puisque nous étions avec Régis PHILIPPE qui était sur le terrain en permanence, on a mis en place un dispositif. On ne pouvait plus se servir de l'eau même pour boire. On a mis des palettes de bouteilles d'eau et des fontaines à eau sur tout le groupe scolaire. Ensuite, on a travaillé avec SAUR qui est bien entendu la société qui gère les canalisations avec Suez qui amène et SAUR qui alimente. Il faut savoir que chaque année, nous avons 2 contrôles sanitaire fait sur l'ensemble des écoles. Ce qui avait été fait bien entendu. Quand on s'est aperçu de ça, on a vu avec l'ARS, on a travaillé ensemble. Il y a eu des contrôles de fait. On avait un système qui alimentait l'école par 3 canalisations qui partait de la canalisation centrale. Pendant les vacances de décembre, j'ai fait neutraliser les 3 colonnes de façon à pouvoir travailler par secteur et que nous ne soyons pas obligés de couper toute l'école de l'eau. On a travaillé là-dessus puis SAUR est

revenu. On a refait des contrôles qui sont positifs. Quand la Députée a fait un article parlant de « crise sanitaire », j'étais outré. C'était de la folie ce que vous déclariez tous parce que c'était loin de la réalité. Quand on m'a raconté qu'il y avait beaucoup d'enfants malades, moi je veux bien mais je n'ai pas vu beaucoup d'enfants malades. Et c'est vrai que l'on continu à travailler là-dessus, il va y avoir des travaux pendant les vacances. On fait même des travaux qui ne sont peut-être pas nécessaires. On a vu avec SAUR, ils vont faire des chemisages des canalisations entre la rue et le compteur, ce n'est peut-être pas nécessaire. Mais on a demandé le maximum de précaution par rapport à cela. Les contrôles vont être refait encore avant la rentrée. Et je pense qu'il n'y aura pas de problème de ce côté-là au niveau de la qualité de l'eau. Mais vous savez ce qu'il y a de malheureux c'est que les parents d'élèves, je ne sais pas par qui ils ont été conseillés, ils ont même écrit à SAUR pour savoir la vérité par rapport à ce que l'on a dit sur les analyses. Ils mettent en doute tous ça et si tout est mis en doute c'est parce qu'ils sont conseillés. C'est malheureux, on est à 1 an des élections et c'est vrai, il y a beaucoup de choses qui sont dites politiquement et c'est pour nuire à tout et c'est tout. C'est malheureux votre comportement au lieu de nous aider.

M. BATTESTI – J'aimerais, si c'était possible que le Conseil municipal puisse prendre une motion soit ce soir, soit au prochain Conseil municipal concernant le protoxyde d'azote. Beaucoup de communes sont en train de faire la même chose pour interdire les points de ventes sur les espaces publics du protoxyde d'azote. C'est une mesure de protection pour nos jeunes. On en retrouve de plus en plus dans les rues. C'est une façon à nous de protéger nos enfants et nos petits enfants d'un fléau qui est en train de gangréner toutes les rues dans toutes les villes. Là, ce soir, en ce moment même, je sais qu'Evry Courcouronnes est en train de le faire. Il y a pleins d'autres communes qui sont en train d'emboîter le pas. Ce n'est pas grand-chose mais si on peut empêcher. Et, bien évidemment que l'on ne frêne pas la vente au niveau des professionnels soyons très clair là-dessus. On en trouve de partout, c'est un fléau. Et on est en train de rendre des enfants sur des fauteuils roulants. C'est très dangereux et il faut faire très attention à cela.

M. DAMERVAL – Sur la question du protoxyde d'azote, il y a une proposition de loi qui a été proposée et qui va être débattue à l'Assemblée Nationale. Donc, si vous voulez faire remonter au Député de votre majorité pour qu'il vote cette proposition de loi, n'hésitez pas. Il y a un fléau concernant la jeunesse et notamment cela a un vrai impact. C'est une catastrophe sanitaire. C'est une catastrophe environnementale. Et surtout, on le voit aussi dans les centres de gestion des déchets où les bonbonnes de protoxyde d'azote explosent. Et cela a un coût monumental pour la collectivité. Donc, faîtes le remonter à votre majorité puisque cette proposition de loi, M. Le Maire, a été signée par la Députée de la circonscription.

M. LE MAIRE – Tout à fait d'accord sur ce que vous venez de dire M. BATTESTI et vous monsieur. Donc, au prochain Conseil municipal, on présentera une motion là-dessus.

M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et clôt la séance.
La séance du Conseil est levée à 20h34.

Mme TZAREWSKY Aurore
Secrétaire de séance

MAIRIE DE DRAVEIL 91 ESSONNE

M. PRIVAT Richard
Maire de Draveil

Les délibérations et la liste des délibérations sont consultables en Mairie, au Secrétariat Général, aux heures d'ouverture des bureaux